

Projet de vignobles dans le site des Coteaux de la Citadelle

Les Coteaux de la Citadelle sont devenus un des atouts touristiques majeurs de la Ville de Liège au point de décrocher 3 étoiles au prestigieux guide Michelin en avril 2011.

Sous l'impulsion des autorités communales et de nombreux riverains, avec une conviction profonde, un travail obstiné et de nombreux investissements, il fallut plus de 20 ans pour réhabiliter ce site urbain exceptionnel, qui recouvre 86 ha, de Vivegnis à Favechamps.

De nouvelles occasions s'offrent aujourd'hui à la Ville de Liège de poursuivre et de compléter cet aménagement, avec deux projets d'implantation de vignobles, d'une part par une société coopérative (Vin de Liège) et par la société VRANKEN-POMMERY d'autre part, sur une petite partie du site, jusqu'à présent non encore valorisée et pratiquement inaccessible : à savoir, le terrain de l'Évêché (au dessus du collège Saint-Barthélemy, rue Hors-Château), le terrain de la congrégation des Filles de la Croix (au-dessus de leur institution) et aussi une parcelle d'1 ha sur le vaste site de la ferme Fabry. Ces emplacements (3 ha maximum au total) ne seraient que la vitrine d'un projet plus important dans la vallée mosane.

Si l'idée d'un vignoble et d'un crémant liégeois est très séduisante, d'autant plus qu'elle renoue avec une tradition séculaire, elle n'a cependant pas manqué de nous poser de nombreuses questions. Un tel projet peut-il s'intégrer dans les coteaux ? Quel serait sa plus value paysagère et touristique ? Que serait son impact environnemental ? etc...

Dans l'état actuel du projet, notre analyse s'articule comme suit :

1. Il est indéniable qu'un tel projet augmenterait la valeur touristique du site en lui rendant un paysage historique oublié et en ouvrant au travers de terrains privés en déshérence, de nouveaux chemins en complément des promenades déjà réalisées.
2. Ce projet permettrait aussi la restauration ou la rénovation d'éléments patrimoniaux (murs, terrasses et éventuellement l'église Saint-Gérard en centre viticole ouvert au public).
3. Il renforcerait la notoriété de notre cité par la création d'un crémant de Liège.
4. Ce projet comporte, en outre, des aspects culturels, pédagogiques et éducatifs (histoire de la vigne en pays de Liège, apprentissage des techniques viticoles, liaison avec les écoles proches, en particulier l'école d'horticulture,...) .
5. Il s'agit d'un nouveau signal dynamique de développement régional, économique et social (création d'emplois, réinsertion, participation d'ateliers protégés,...).

Ces atouts ne peuvent être acquis qu'au prix d'efforts considérables qui sont motivés dans le chef des promoteurs, par un attachement à notre ville plutôt que par une rentabilité financière stricto sensu.

Cependant pour être acceptés au terme des procédures légales dictées par le CWATUPE, ces projets doivent rencontrer plusieurs défis :

- a) préserver, voire renforcer l'accessibilité du site au public ;
- b) se tourner vers une viticulture durable, respectueuse de son environnement et de la santé des habitants ;
- c) proposer des solutions à la problématique du bruit, de l'érosion et de la perméabilité des sols.

Nous sommes donc engagés dans l'examen minutieux de ces deux dossiers, qui seront l'occasion d'une large concertation.

S'ils répondent à ces défis, en exploitant leurs nouveaux atouts, les projets de vignobles sur les Coteaux de la Citadelle participeront à la renaissance – déjà bien visible – de notre métropole liégeoise.

C'est l'ambition que le collège communal développe.

Le collège communal.